



Commune de Prez

## Procès-verbal de la séance n° 2 du Conseil général du lundi 9 mars 2020

Heure de début : 19:30 • Heure de fin : 22h15 • Lieu : Salle de Noréaz

- Présidence :** Mme Claudine Perroud, Présidente
- Conseil général :** 28 conseillères et conseillers généraux (selon appel nominal, point 0.1)
- Excusé/s :** 1 (point 0.1)
- Absent :** -
- Conseil communal :** Mme Isabelle Staub Barbey, Syndique, M. David Bonny, Vice-Syndic  
Mmes Isabelle Bersier, Aleksandra Bjedov, Séverine Egger, Suzanne Morel,  
M. Pierre Bovet

### 0 Ouverture de séance

Madame la Présidente souhaite la bienvenue à l'assistance. Elle précise que le public a été prié, exceptionnellement, de ne pas assister à la séance en raison des risques de santé occasionnés par le coronavirus. Elle constate qu'il n'y a pas de membre du public dans l'assistance ni de représentant de la presse.

Elle souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et aux membres du Conseil communal. Elle souhaite aussi la bienvenue aux deux nouveaux membres élus au Conseil général, Monsieur Réginald Sapin et Monsieur Yannick Ducommun.

Madame Claudine Perroud remercie les membres du Conseil général de l'avoir élue lors de la séance de constitution et réitère sa volonté d'honorer son engagement et d'œuvrer pour une heureuse collaboration entre les membres de l'exécutif et du législatif, de veiller à ce que leur travail se fasse dans l'intérêt des citoyennes et citoyens de la nouvelle commune.

Elle remercie également Monsieur Tobie Fornerod, secrétaire, qui assure la partie rédactrice de cette séance ; celui-ci travaille comme secrétaire de la commune de Prez en remplacement de Madame Geneviève Studer, absente pour raison maladie.

Cette séance a été convoquée conformément à l'art. 38 de la LCo, par lettre personnelle adressée au moins 10 jours à l'avance, par courriel, par avis dans la FO du 28 février 2020, et sur le site internet de la commune. Madame la Présidente demande d'excuser la mauvaise mise en page survenue dans la convocation papier.

Aucune remarque n'est formulée quant à la convocation.

#### 0.1 Appel nominal

Madame Claudine Perroud invite Monsieur Tobie Fornerod à effectuer l'appel nominal. Madame Sarah Gagnaux est excusée. Tous les autres 28 membres du Conseil général sont présents. Le quorum est atteint. La majorité absolue est de 15.

#### 0.2 Scrutateurs, langage à adopter et groupes

Madame la Présidente constate que les 4 scrutateurs annoncés sont présents. Il s'agit de Mesdames Céline Chabloz et Sylvie Schwab, ainsi que Messieurs Christian Carrel et Mattia Bosco. Ils se répartissent les tables pour le comptage des voix.

Madame la Présidente fait observer que cette séance est enregistrée et que l'enregistrement est conservé jusqu'à l'approbation du procès-verbal.

Madame Claudine Perroud donne des instructions sur le langage à adopter en séance, notamment le fait que le tutoiement n'est pas autorisé pendant la séance mais est bienvenu hors séance. Lors d'une intervention, l'intervenant est prié de se lever et de donner ses nom et prénom, et de dire s'il prend la parole à titre individuel ou au nom du groupe. Il y a pour chaque village un groupe et un chef de groupe.

Les Chefs de groupe sont invités à s'annoncer : pour Corserey, Madame Sylvie Schwab ; pour Noréaz, Monsieur Claude Friderici ; pour Prez-vers-Noréaz, Monsieur Pierre-Alain Egger.

#### 0.3 Ordre du jour

Madame la Présidente invite les membres du Conseil général à formuler leurs éventuelles questions quant à l'ordre du jour. Il n'y a pas de remarque.

### **1 Approbation du procès-verbal de la séance de constitution du 6 février 2020**

Madame la Présidente fait observer que le procès-verbal de la séance de constitution du 6 février 2020 conduite par Monsieur Jacques Berger était à disposition et consultable sur le site internet de la commune de Prez. Il n'est pas relu en séance.

Madame Claudine Perroud demande s'il y a des remarques quant au procès-verbal. Ce n'est pas le cas. Elle passe au vote en invitant les membres à le faire à main levée.

**Le procès-verbal de la séance de constitution du 6 février 2020 est approuvé à l'unanimité.**

## 2 Approbation des procès-verbaux des anciennes communes

Madame la Présidente explique qu'il incombe au Conseil général de la nouvelle commune d'approuver les procès-verbaux des dernières assemblées des anciennes communes.

### 2 a) Assemblée communale de Corserey du 9 décembre 2019

Le procès-verbal de l'assemblée communale de Corserey du 9 décembre 2019 était à disposition et consultable sur le site internet de la commune de Prez. Il n'est pas relu en séance.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques. Ce n'est pas le cas.

Le procès-verbal de l'assemblée communale de Corserey du 9 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

### 2 b) Assemblée communale de Noréaz du 30 mai 2019

Le procès-verbal de l'assemblée communale de Noréaz du 30 mai 2019 était à disposition et consultable sur le site internet de la commune de Prez. Il n'est pas relu en séance.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques. Ce n'est pas le cas.

Le procès-verbal de l'assemblée communale de Noréaz du 30 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

### 2 c) Assemblée communale de Prez-vers-Noréaz du 29 avril 2019

Le procès-verbal de l'assemblée communale de Prez-vers-Noréaz du 29 avril 2019 était à disposition et consultable sur le site internet de la commune de Prez. Il n'est pas relu en séance.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions. Ce n'est pas le cas.

Le procès-verbal de l'assemblée communale de Prez-vers-Noréaz du 29 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

## 3 Informations du Bureau

Madame la Présidente donne les informations générales sur le déroulement des séances, en l'absence du règlement qui sera adopté par la suite (obligation de siéger, absences, récusation, motions d'ordre, question, proposition, renvoi etc). Madame Claudine Perroud ajoute que, concernant la possibilité de la "question", qui intervient chaque fois en fin de séance, un outil sera mis à disposition pour le suivi d'une séance à l'autre ainsi que pour la tenue de l'échéancier. Il sera mis en place en lien avec le Conseil communal.

Madame Claudine Perroud présente ensuite l'échéancier de l'année 2020. Le bureau propose 7 séances, en plus de la première séance de constitution, dont 2 séances de réserve, avec l'objectif de pouvoir traiter tous les sujets en un total de 6 séances pour cette année. La présente séance et les deux suivantes ont été fixées un lundi soir. Il convient de choisir le jour de la semaine pour les 3 séances d'automne.

Madame la Présidente effectue un sondage auprès des membres du Conseil général.

Pour le mardi soir : 16 personnes favorables sur le total de 28

Pour le mercredi soir : 21 personnes favorables sur le total de 28

Pour le jeudi soir : 23 personnes favorables sur le total de 28

Pour le lundi soir : 23 personnes favorables sur le total de 28

Madame la Présidente propose 2 jeudi et 1 lundi (jeudi 17.09 et séance de réserve le jeudi 15.10, ainsi que le lundi 14.12).

Elle récapitule l'ensemble des dates à venir pour l'année : lundi 30.03, lundi 11.05 et ou lundi 15.06, jeudi 17.09 et ou jeudi 15.10, lundi 14.12.

Elle demande si l'heure de début à 19h30 convient à tout le monde, et constate que c'est bien le cas. Les débuts de séances seront tous fixés à 19h30. Les lieux proposés, soit une alternance entre Noréaz et Corserey, sont acceptés par les membres.

Madame Claudine Perroud donne une information au sujet de la commission financière, formée de 5 membres, nommée lors de la séance de constitution:

Dans le procès-verbal, il est relaté la possibilité donnée au Bureau du Conseil général d'augmenter le nombre de personnes de cette commission, étant donné que le Conseil général n'était pas encore au complet lors de cette séance de constitution. Ce soir, le Bureau propose de laisser ce nombre à 5 membres, estimant que la représentativité par cercle électoral ne serait pas meilleure avec une commission à 7 membres par exemple.

Ces précisions n'appellent pas de commentaire.

#### **4 Election des membres de la commission des naturalisations**

La commission des naturalisations, existante dans les anciennes communes, est à reconstituer, selon l'art 12 de la Convention de fusion. Son rôle est d'examiner les dossiers, conduire les entretiens avec les requérant-e-s, et donner son préavis au Conseil communal.

##### **4 a) Détermination du nombre de membres**

En premier lieu, il faut déterminer le nombre de membres. Le Conseil communal avait fait, dans son message, une proposition d'une commission à 5 membres au minimum, dont un membre du Conseil communal et les autres membres choisis parmi le Conseil général ou les citoyennes et citoyens. Le Bureau propose une commission à 6 membres, dont 1 membre du Conseil communal et 5 membres du Conseil général, avec la représentativité suivante : 1 membre de Corserey, 2 membres de Noréaz, 2 membres de Prez-vers-Noréaz.

Le Bureau est de l'avis que le Conseil général représente la population.

Madame la Présidente ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Madame la Présidente soumet la proposition du Bureau au vote à main levée.

La proposition du Bureau de former la commission des naturalisations à 6 membres, dont 1 représentant-e du Conseil communal et 5 membres du Conseil général, avec la représentativité suivante, 1 membre de Corserey, 2 membres de Noréaz et 2 membres de Prez-vers-Noréaz, est acceptée à l'unanimité.

#### 4 b) Élection des membres

Madame Claudine Perroud, Présidente, demande aux membres du Conseil général leurs propositions de membres pour la commission des naturalisations.

Monsieur Mario Ramalho, Corserey, propose Madame Sylvie Schwab.

Monsieur Claude Friderici, Noréaz, propose Madame Delphine Mettraux et Monsieur François Trotti.

Pour le groupe Prez-vers-Noréaz, Monsieur Pierre-Alain Egger propose Messieurs Jacques Berger et Nicolas Mathys.

Madame Claudine Perroud passe au vote. Elle constate que le nombre de candidat-e-s est égal au nombre de personnes à élire. Elle propose de les élire par acclamation.

Les candidat-e-s à la commission des naturalisations sont élus par acclamation.

Madame Isabelle Bersier sera la représentante du Conseil communal dans cette commission.

### **5 Election des membres de la commission d'aménagement nommés par le Conseil général**

Cette commission existait dans les anciennes communes et il revient au Conseil général de la réélire. Elle a pour but de faire des propositions et de donner des préavis concernant les mesures d'aménagement.

#### 5 a) Détermination du nombre de membres

Madame La Présidente donne la parole à Madame Isabelle Staub Barbey, Syndique de la commune.

Madame Isabelle Staub Barbey explique que le Conseil communal, ayant tout d'abord pensé à 2 membres, s'est décidé finalement à nommer 3 conseillères et conseiller communaux, lesquels sont Madame Aleksandra Bjedov pour le village de Corserey, Monsieur Pierre Bovet pour le village de Prez-vers-Noréaz et elle-même pour le village de Noréaz. Cette proposition est complétée par au moins 5 membres du Conseil général.

Madame Claudine Perroud informe que le Bureau avait initialement prévu une commission à 7 membres dont 2 représentant-e-s du Conseil communal, et 5 membres du Conseil général, avec la représentativité de 1 personne de Corserey, 2 personnes de Noréaz et 3 personnes de Prez-vers-Noréz. Avec la demande du Conseil communal, ce sera une commission à 8 membres au total.

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Monsieur Pierre-Alain Egger, pour le groupe Prez-vers-Noréaz, demande une commission avec 6 membres du Conseil général, soit 1 personne de Corserey, 2 de Noréaz et 3 de Prez-vers-Noréaz. Avec les 3 représentant-e-s du Conseil communal, selon la proposition que ce dernier vient de soumettre, cela ferait une commission à 9 membres, nombre impaire non obligatoire mais souvent appliqué. De plus, cette proposition serait une bonne représentativité des trois villages et de sa population dont celle de Prez-vers-Noréaz qui représente aujourd'hui plus de 50% de la population de la nouvelle commune, ce qui justifie d'avoir 3 représentant-e-s de ce village dans la commission d'aménagement. Les conseiller-ère-s généraux de Prez-vers-Noréaz sont très motivés et ont envie de s'investir dans les commissions.

Monsieur René Berset prend la parole à titre personnel. Il relève son assentiment avec la déclaration de Monsieur Pierre-Alain Egger et se réjouit de voir le Conseil communal souhaiter être représenté par 3 membres, dans le sens où il est intéressant qu'une telle commission fonctionne avec un bon nombre de personnes, pas seulement issues du monde de l'aménagement et de la construction, mais d'horizons divers. Il s'agit d'une commission très importante, qui devra prendre des décisions de qualité, nécessitant un certain nombre. Il soutient la proposition de 6 représentant-e-s du Conseil général et 3 représentant-e-s du Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente résume la situation qui présente deux propositions, celle du Bureau et l'amendement émanant de la salle.

Madame la Présidente propose de voter les propositions l'une contre l'autre, celle obtenant le plus de voix étant choisie pour être mise en oeuvre.

Madame la Présidente commence par la proposition du Bureau, à savoir une commission de 8 membres dont 3 du Conseil communal et 5 membres du Conseil général avec la représentativité de 1 personne de Corserey, 2 de Noréaz et 2 de Prez-vers-Noréaz. Le vote se fait à main levée.

La première proposition, celle du Bureau, récolte 10 voix.

Madame la Présidente soumet ensuite au vote la proposition du groupe Prez-vers-Noréaz, à savoir une commission de 9 membres dont 3 du Conseil communal et 6 membres du Conseil général avec la représentativité de 1 personne de Corserey, 2 de Noréaz et 3 de de Prez-vers-Noréaz. Le vote se fait à main levée.

La deuxième proposition, celle du groupe Prez-vers-Noréaz, récolte 18 voix.

La proposition du groupe Prez-vers-Noréaz pour la commission d'aménagement, avec un total de 9 membres dont 1 de Corserey, 2 de Noréaz, 3 de Prez-vers-Noréaz, ainsi que 3 représentant-e-s

du Conseil communal est adoptée.

#### 5 b) Election des membres

Madame Claudine Perroud passe la parole à Madame la Syndique concernant les membres proposés par le Conseil communal.

Madame la Syndique communique la proposition du Conseil communal : Monsieur Pierre Bovet, Mesdames Aleksandra Bjedov et Isabelle-Staub Barbey.

Madame la Présidente invite les membres du Conseil général à communiquer leurs propositions de membres.

Madame Sylvie Schwab, Corserey, propose Monsieur Stéphane Andrey.

Monsieur Claude Friderici communique les propositions du groupe Noréaz ; Monsieur Martial Brülhart et Monsieur Ludovic Paratte.

Monsieur Pierre-Alain Egger, Prez-vers-Noréaz, propose Messieurs René Berset, Yannick Ducommun ainsi que Monsieur André Robatel.

Madame la Présidente constate que le nombre de candidat-e-s proposés est égal au nombre de personnes à élire, et propose de les élire par acclamation.

Les candidats à la commission d'aménagement sont élus par acclamation.

### 6 Commissions proposées par le Conseil communal

Madame la Présidente aborde le point dédié aux commissions proposées par le Conseil communal.

#### 6 a) Commission de l'énergie, du développement durable et de la mobilité

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur David Bonny, Vice-Syndic. Monsieur David Bonny présente l'intérêt de cette commission. Le Conseil communal a la volonté d'être actif dans les domaines des énergies, du développement durable et de la transition énergétique. L'ancienne commune de Noréaz avait le privilège d'être au bénéfice du label Cité de l'énergie. Il s'agit d'un exemple des actions que le nouveau Conseil communal souhaite entreprendre à l'avenir pour l'ensemble de la commune, voire d'obtenir le label Gold, particulièrement renommé. Monsieur David Bonny explique aussi la volonté d'informer la population dans le cadre de l'assainissement des bâtiments, des véhicules propres, ou des appareils domestiques moins gourmands en énergie.–On peut également améliorer dans le cadre de la commune l'exploitation et le type d'éclairage public, ou par exemple faire usage du photovoltaïque dans les cas où cela est possible, parmi d'autres mesures intéressantes qu'il conviendra de mettre en œuvre, ensemble, avec la population. À l'échelle de la Suisse, la stratégie énergétique 2050 a été adoptée avec l'avantage des énergies renouvelables et c'est dans ce sens-là que le travail et les buts mentionnés de la commission ont été pensés. Monsieur David Bonny précise qu'il s'agit bien entendu d'établir l'espace de discussion approprié et relève que le nouveau Conseil communal

est très heureux de pouvoir travailler dans cette commission avec les représentant-e-s du Conseil général.

Madame Claudine Perroud demande s'il y a des remarques ou des questions, ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente procède au vote de la constitution de la commission de l'énergie, du développement durable et de la mobilité, à main levée.

La constitution de la commission de l'énergie, du développement durable et de la mobilité est acceptée à l'unanimité.

Madame la Présidente passe à la question de la détermination du nombre de membres de la commission de l'énergie. La proposition du Conseil communal est une commission à 7 membres dont 2 conseiller-ère-s communaux et 5 conseiller-ère-s généraux. Le Bureau soutient cette proposition, avec la représentativité suivante : 1 personne de Corserey, 2 personnes de Noréaz et 2 personnes de Prez-vers-Noréaz.

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Monsieur Pierre-Alain Egger, pour le groupe Prez-vers-Noréaz, prend la parole et propose une commission avec plus de personnes, afin de favoriser à la fois la représentativité et les idées, nécessaires et intéressantes dans le domaine des énergies renouvelables et du développement durable.

Madame la Présidente demande à Monsieur Pierre-Alain Egger de préciser le nombre de représentant-e-s proposés. Monsieur Pierre-Alain Egger, pour son groupe, propose 1 personne de Corserey, 2 personnes de Noréaz, et 3 personnes de Prez-vers-Noréaz.

Madame la Présidente précise que le total serait de 8 membres pour l'ensemble de la commission. Elle ouvre la discussion.

Madame Isabelle Staub Barbey propose alors un-e troisième représentant-e du Conseil communal, ce qui ferait un total de 9 membres pour cette commission.

Madame la Présidente donne ensuite la parole à Monsieur Guy-Lou Vuarnoz.

Monsieur Guy-Lou Vuarnoz, s'exprimant pour lui-même, déclare avoir le sentiment que le village de Corserey est mis de côté, et que ce serait la deuxième fois que ce groupe ne serait représenté que par un seul membre au sein d'une commission. Il propose 2 représentant-e-s pour Corserey, 2 représentant-e-s pour Noréaz, 3 représentant-e-s pour Prez-vers-Noréaz, et 2 représentant-e-s du Conseil communal, ce qui ferait un total de 9 membres pour cette commission.

Madame la Présidente passe au vote concernant le nombre de représentant-e-s. Elle explique qu'elle met les différentes propositions en votation afin de déterminer celle qui obtient le plus de voix favorables. Elle décide également de faire voter la variante à 3 représentant-e-s du Conseil communal à la fois dans le cas de la proposition de Monsieur Pierre-Alain Egger et dans le cas de celle de Monsieur Guy-Lou Vuarnoz, de sorte qu'il y aurait 4 propositions à soumettre au vote, en plus de la proposition de base à 7 membres au total.

Madame la Présidente décide de soumettre en premier lieu la proposition initiale du Bureau avec

un total de 7 membres dont 1 de Corserey, 2 de Noréaz, 2 de Prez-vers-Noréaz et 2 représentant-e-s du Conseil communal. Madame la Présidente passe au vote qui a lieu à main levée.

Cette première proposition récolte 5 voix favorables.

Madame la Présidente soumet au vote la deuxième proposition, qui émane de l'amendement du groupe Prez-vers-Noréaz, en précisant qu'elle va soumettre au vote les deux variantes de cette proposition, l'une avec 2 représentant-e-s du Conseil communal, l'autre avec 3 représentant-e-s du Conseil communal. Elle demande s'il y a des questions.

Monsieur Pierre-Alain Egger demande si la proposition qui émane du représentant de Corserey sera soumise au vote après la série de votes sur la proposition du groupe de Prez-vers-Noréaz.

Madame la présidente répond que c'est bien le cas.

Monsieur Pierre-Alain Egger demande un résumé des 4 propositions avant de débiter les votes sur celle émanant de Prez-vers-Noréaz.

Madame la Présidente répète l'énoncé de la deuxième proposition qui émane du groupe Prez-vers-Noréaz, soit une commission de 9 membres dont 3 conseiller-ère-s communaux, 1 personne de Corserey, 2 de Noréaz et 3 de Prez-vers-Noréaz.

Madame la Présidente rappelle ensuite l'énoncé de la proposition émanant de Corserey, soit une commission composée de 9 membres, dont 2 représentant-e-s de Corserey, 2 représentant-e-s de Noréaz, 3 représentant-e-s de Prez-vers-Noréaz, et 2 représentant-e-s du Conseil communal.

Madame la Présidente précise que la différence entre ces deux propositions et celle du Bureau, est la représentativité, avec pour Corserey un nombre qui passe de 1 à 2 représentant-e-s, pour Prez-vers-Noréaz un nombre qui passe de 2 à 3.

Madame la Présidente explique à nouveau que les propositions des groupes Corserey et Prez-vers-Noréaz seront déclinées une fois avec 2 représentant-e-s du Conseil communal et une fois avec 3 représentant-e-s du Conseil communal.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Delphine Mettraux.

Madame Delphine Mettraux s'exprime à titre personnel et demande de pouvoir revoter sur la proposition du Bureau, étant donné les explications fournies.

Monsieur Claude Friderici demande la parole pour soumettre une motion d'ordre. Il explique que selon l'art. 15 RELCo, l'ordre selon lequel on soumet au vote différentes propositions n'est pas libre, il est prescrit de soumettre au vote la première proposition, et si elle n'obtient pas la majorité, on soumet au vote la proposition suivante (note du secrétaire : cette disposition concerne les assemblées communales qui doivent voter une proposition du Conseil communal puis celles de l'assemblée).

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jacques Berger.

Monsieur Jacques Berger explique qu'il est admis de voter plusieurs propositions les unes contre les autres et de considérer comme acceptée celle qui obtient le plus de voix favorables. Il précise que le Préfet de la Sarine le lui a confirmé et que cette pratique repose sur la base légale de la loi sur le Grand conseil fribourgeois (note du secrétaire : l'art. 133 LGC, Ordre des votes, prévoit que l'on vote d'abord sur les amendements, et en dernier lieu que l'on départage l'amendement qui l'a emporté et le projet soumis au vote par l'autorité. Toutefois, les amendements ne peuvent être voter que deux à deux, et à la condition de ne voter que pour l'un ou l'autre, non pas pour les deux en même temps).

Monsieur Claude Friderici prend la parole et rétorque que la LGC ne s'applique pas aux communes, et invoque l'art. 15 al. 4 RELCo qui précise que les communes peuvent toutefois, par un règlement de portée générale, prescrire un ordre de vote différent de celui prescrit à l'alinéa 1. Il ajoute qu'en l'espèce, un règlement de ce type n'a pas été adopté.

Monsieur Jacques Berger réaffirme que le Préfet de la Sarine lui a bien confirmé la possibilité de soumettre au vote différentes propositions les unes contre les autres. Il précise qu'il est nécessaire de procéder ainsi pour éviter le potentiel rejet de chacune des propositions soumises au vote, de sorte qu'en votant l'une contre l'autre, il en restera au moins une qui l'emportera. Monsieur Jacques Berger rappelle qu'il s'agit de la pratique du Grand conseil et sollicite Monsieur David Bonny, député, pour exprimer son avis à ce sujet.

Monsieur David Bonny prend la parole et confirme qu'il s'agit de la pratique du Grand conseil, mais qu'il n'est pas en mesure de confirmer si elle s'applique aux communes.

Il comprend toutefois la nécessité de trouver une solution concrète ou logique qui permette au Conseil général réuni ce soir de traiter ces différentes propositions et en appelle à la coopération bienveillante de chacun.

Madame la Présidente reprend la parole et déclare avoir appelé la Préfecture le matin par précaution et pour avoir des précisions quant au traitement de plusieurs objets mis en votation.

Elle précise ainsi qu'elle a prévu de traiter en premier les propositions officielles, puis de voter les différentes autres propositions avec le risque de voir peut-être dans certains cas une proposition adoptée au final à la majorité relative plutôt qu'absolue. Elle confirme avoir elle aussi obtenu la confirmation de la Préfecture pour pouvoir procéder ainsi ce soir.

Madame la Présidente propose de reprendre le vote.

Monsieur Guy-Lou Vuarnoz demande la parole. Il demande s'il est possible de voter pour plusieurs propositions ou s'il ne faut voter que pour une proposition.

Madame la Présidente répond que l'on doit en choisir une obligatoirement.

Monsieur Guy-Lou Vuarnoz fait observer qu'il y a eu erreur lors des votes concernant la commission d'aménagement car les décomptes montrent que des personnes ont voté plusieurs fois en faveur de différentes propositions.

Des voix s'élèvent et confirment que plusieurs personnes ont voté en faveur de différentes propositions.

Madame la Présidente admet qu'elle aurait pu préciser en demandant de décompter les avis de contre-propositions et les abstentions.

Monsieur François Trotti prend la parole à titre personnel et propose de reprendre les votes concernant cette commission depuis le début.

Madame la Présidente accepte de revenir au vote de la commission d'aménagement après avoir terminé celui qui concerne la commission de l'énergie, du développement durable et de la mobilité.

Monsieur Ludovic Paratte prend la parole à titre personnel et relève qu'il serait dans l'intérêt de suivre si possible les propositions du Bureau parce qu'elles favorisent le travail en commun de la nouvelle commune tandis que les propositions liées aux villages ne semblent pas poursuivre ce but en premier lieu.

Madame la Présidente prend note de l'intervention et reprend les votes en commençant par la proposition de base du Bureau.

La proposition obtient 9 voix favorables.

Madame la Présidente demande ensuite les avis de contre-propositions.

Il s'ensuit plusieurs questions spontanées sur la signification des avis contraires ou contre-propositions, ainsi que la possibilité de voter contre l'ensemble des propositions.

Monsieur David Bonny demande la parole et l'obtient. Il propose de procéder par l'élimination de deux propositions à chaque fois mises l'une contre l'autre, en commençant par les deuxième et troisième propositions, puis de confronter celle qui l'emporte avec la première proposition du Bureau.

Madame la Présidente remercie Monsieur Bonny pour cet avis et propose de poursuivre ainsi la suite des votes. Elle soumet au vote à main levée la proposition du groupe Corserey contre celle du groupe Prez-vers-Noréaz.

La proposition de Prez-vers-Noréaz obtient 3 voix favorables. La proposition de Corserey obtient 21 voix favorables.

Madame la Présidente soumet ensuite au vote la proposition de Corserey contre celle du Bureau.

La proposition de Corserey obtient 20 voix favorables. La proposition du Bureau obtient 6 voix favorables.

La proposition de Corserey pour la commission de l'énergie, du développement durable et de la mobilité, soit une commission avec un total de 9 membres dont 2 de Corserey, 2 de Noréaz, 3 de Prez-vers-Noréaz, ainsi que 2 représentant-e-s du Conseil communal est adoptée.

Madame la Présidente passe à l'élection des membres et invite les groupes à proposer leurs candidat-e-s.

Le groupe Corserey propose Messieurs Mario Ramalho et Guy-Lou Vuarnoz.

Le groupe Noréaz propose Monsieur Francois Trotti et Madame Alexandra Cotting.

Le groupe Prez-vers-Noréaz propose Messieurs Samuel Gendre et Simon Zürcher, ainsi que Madame Céline Chabloz.

Madame Isabelle Staub Barbey annonce que les représentants du Conseil communal dans cette commission seront Messieurs Pierre Bovet et David Bonny.

Madame la Présidente constate que le nombre de candidat-e-s est égal au nombre de membres à élire, et déclare leur élection par applaudissement.

Au terme des discussions qui viennent d'avoir lieu au point 6 a), dédié à la commission de l'énergie, du développement durable et de la mobilité, et selon la demande de plusieurs membres, la Présidente revient sur le point 5 a), détermination du nombre de membres de la commission d'aménagement.

Madame la Présidente soumet au vote à main levée la proposition du Bureau, une commission d'aménagement avec un total de 8 membres, dont 3 conseiller-ère-s communaux, et 5 membres du Conseil général, 1 représentant-e de Corserey, 2 de Noréaz et 2 de Prez-vers-Noréaz.

La première proposition obtient un total de 13 voix favorables.

Madame la Présidente soumet au vote à main levée la deuxième proposition, celle du groupe Prez-vers-Noréaz, qui comporte 3 conseiller-ère-s communaux et 6 membres du Conseil général, 1 représentant-e de Corserey, 2 de Noréaz et 3 de Prez-vers-Noréaz, avec un total de 9 membres.

La deuxième proposition obtient un total de 15 voix favorables.

La proposition du groupe Prez-vers-Noréaz pour la commission d'aménagement, avec un total de 9 membres dont 1 de Corserey, 2 de Noréaz, 3 de Prez-vers-Noréaz, ainsi que 3 représentant-e-s du Conseil communal est adoptée.

Ce 2<sup>e</sup> vote confirme le résultat du précédent, sous point 5 a).

#### 6 b) Commission des constructions et du feu

Mme Isabelle Staub Barbey donne des explications sur le rôle de cette commission composée de 3 membres. Elle demande aussi la nomination de 3 suppléant-e-s. Elle fait observer que les buts de cette commission sont de surveiller les prescriptions lors de projets de construction, lors de mises à l'enquête de plans d'aménagement de détail ou de plans d'aménagement de quartier. Elle n'intervient pas lors de mises à l'enquête de villas par exemple.

Madame la Présidente propose de voter pour l'approbation de la constitution de la commission.

La constitution de la commission des constructions et du feu est acceptée à l'unanimité.

Madame la Présidente passe à la détermination du nombre de membres et donne des explications sur la proposition du Bureau, ainsi que sur la proposition du Conseil communal qui demande des suppléant-e-s. Le Bureau proposait une commission à 5 membres dont 2 conseiller-ère-s communaux, 1 représentant-e de Corserey, 1 représentant-e de Noréaz et 1 représentant-e de Prez-vers-Noréaz. Madame Raboud, professionnelle salariée de la commune, est chargée de préparer ces dossiers, ce qui permet d'alléger le travail de cette commission et de réduire le nombre de membres. La proposition du Conseil communal est d'ajouter des suppléant-e-s pour s'assurer que les représentant-e-s du Conseil général soient toujours en mesure de participer aux séances de travail ou aux visions locales.

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Monsieur André Robatel, Prez-vers-Noréaz, prend la parole et demande quel est le rôle des suppléants, à savoir s'ils peuvent s'impliquer régulièrement dans le travail de la commission.

Madame Claudine Perroud répond qu'un suppléant ne peut s'impliquer que si l'un des membres est absent, le but n'étant pas de l'intégrer au travail régulier de cette commission.

Monsieur André Robatel fait observer qu'il doute de l'utilité de ces suppléants.

Madame Isabelle Staub Barbey explique qu'il pourrait être intéressant qu'ils soient du métier et interviennent au cas par cas sans avoir à travailler l'ensemble des dossiers.

Monsieur Claude Friderici propose que le Conseil communal sollicite l'avis des pompiers pour la nomination de membres de cette commission.

Madame Claudine Perroud fait observer que cette proposition ne remet pas en question les suppléants. Elle décide de passer au vote.

La proposition du Bureau pour la commission des constructions et du feu, avec un total de 5 membres, 2 conseiller-ère-s communaux et 3 membres du Conseil général, dont 1 de Corserey, 1 de Noréaz et 1 de Prez-vers-Noréaz, plus 3 suppléant-e-s, est acceptée à l'unanimité.

Madame la Présidente invite les membres du Conseil général à communiquer leurs propositions de membres.

Le groupe Corserey propose Monsieur Guy-Lou Vuarnoz en raison de son appartenance au corps des sapeurs-pompiers, et Monsieur Stéphane Andrey comme suppléant.

Monsieur Claude Friderici, groupe Noréaz, propose Messieurs Martial Brülhart et Mattia Bosco.

Le Groupe Prez-vers-Noréaz propose Messieurs Christian Guisolan et Nicolas Mathys, pompier.

Madame la Présidente constate que le nombre de candidat-e-s est égal au nombre de membres à élire, et déclare leur élection par applaudissement.

## 7 Commissions proposées par le Conseil général

### 7 a) Commission pour l'élaboration du règlement du Conseil général

Madame Claudine Perroud donne des explications sur le rôle de la commission. Le règlement du Conseil général a pour but de favoriser le bon déroulement des activités de celui-ci. L'objectif est d'élaborer un projet durant le printemps et de le soumettre pour adoption d'ici l'automne. Il n'y a pas de question.

Madame la Présidente décide de passer au vote concernant l'approbation de la constitution de cette commission.

La constitution de la commission pour l'élaboration du règlement du Conseil général est acceptée à l'unanimité.

Madame la Présidente passe à la détermination du nombre de membres de la commission et explique qu'il s'agit principalement d'un travail du bureau ; de ce fait, la présidente, Madame Claudine Perroud, et le vice-président, Monsieur Claude Friderici, sont prêts à conduire ce travail, avec la participation de 3 conseiller-ère-s généraux, 1 par cercle électoral.

Madame la Présidente donne la parole pour d'éventuelles questions. Comme il n'y en a pas, elle soumet au vote la proposition du Bureau.

La proposition du Bureau pour une commission composée de 5 membres est acceptée à l'unanimité.

Madame la Présidente passe à l'élection des membres et invite les groupes à communiquer leurs propositions.

Monsieur Mario Ramalho du groupe Corserey propose Madame Sylvie Schwab.

Monsieur Claude Friderici du groupe Noréaz propose Monsieur Réginald Sapin.

Le groupe Prez-vers-Noréaz propose Madame Sarah Ducommun.

Madame la Présidente constate que le nombre de candidat-e-s est égal au nombre de membres à élire, et déclare leur élection par applaudissement.

### 7 b) Commission des infrastructures et des transports scolaires

Madame la Présidente donne des explications sur la commission. La proposition de créer cette commission a pour but d'accompagner le Conseil communal dans sa politique scolaire, plus particulièrement dans le domaine des infrastructures et des transports scolaires.

Madame la Présidente demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas. Madame la Présidente soumet au vote l'approbation de la constitution de la commission, à main levée.

La constitution de la commission des infrastructures et des transports scolaires est acceptée à l'unanimité.

Madame la Présidente aborde la détermination du nombre de membres de cette commission. Elle présente la proposition du Bureau, soit un total de 5 membres, dont 1 représentant-e du Conseil communal, 1 personne de Corserey, 1 personne de Noréaz et 2 personnes de Prez-vers-Noréaz.

Monsieur Pierre-Alain Egger demande la parole pour le groupe Prez-vers-Noréaz et fait une proposition tenant mieux compte du nombre d'élèves, soit une commission à 7 membres, dont 1 personne de Corserey, 2 personnes de Noréaz et 3 personnes de Prez-vers-Noréaz.

Monsieur Claude Friderici prend la parole pour le groupe Noréaz et propose de maintenir la proposition du Bureau. Il explique que la commission ne va fonctionner que pour une année et qu'il est possible d'augmenter par la suite, au besoin, le nombre de représentant-e-s de Noréaz ou de Prez-vers-Noréaz.

Madame la Présidente soumet au vote à main levée la proposition du Bureau.

La proposition du Bureau obtient 14 voix favorables.

Madame la Présidente soumet au vote à main levée la proposition de Prez-vers-Noréaz.

La proposition de Prez-vers-Noréaz obtient 14 voix favorables.

Madame la Présidente doit faire usage de sa voix prépondérante. Elle déclare que la représentativité est la même dans les deux variantes. La différence étant plutôt dans le nombre total de représentant-e-s, plus important ou plus modeste. Elle tranche en faveur de la proposition de Prez-vers-Noréaz composée d'un total de 7 membres.

Madame la Présidente passe à l'élection des membres de la commission des infrastructures et des transports scolaires. Elle invite le Conseil général à communiquer ses propositions.

Monsieur Claude Friderici pour le groupe Noréaz propose Madame Delphine Mettraux et Monsieur Ludovic Paratte.

Le groupe Corserey propose Madame Sarah Gagnaux.

Monsieur Pierre-Alain Egger, pour le groupe Prez-vers-Noréaz, propose Madame Sarah Ducommun, Monsieur Christian Carrel et Madame Claudine Perroud.

Madame la Présidente constate que le nombre de candidat-e-s est égal au nombre de membres à élire, et déclare leur élection par acclamation.

## **8 Fixation des indemnités 2020 des conseillers généraux**

Madame la Présidente donne des explications sur les indemnités. Le bureau a effectué des recherches. Madame la Présidente présente le tableau. Les comparaisons ont été faites avec des Conseils généraux de même taille, mais aussi de plus grands. Des conversions ont aussi été faites entre les montants annuels et les montants mensuels, ainsi que les montants à l'heure. La parole est donnée à l'assistance.

Monsieur François Trotti, pour le groupe Noréaz, présente trois amendements.

Amendement 1 : unifier les indemnités pour le Conseil général et le Bureau: 60.- pour les membres et 120.- pour les présidences. Il s'agit d'une démarche de simplification.

Amendement 2 : fusionner les tarifs de la commission financière et des autres commissions également dans un souci de simplification, de sorte que le tableau ne présente qu'une seule colonne pour l'ensemble des commissions.

Amendement 3 : Remplacer l'indemnité de 100.- des président-e-s des commissions par un tarif horaire de 35.-/h alloué au rapporteur de la commission, car le travail du rapporteur représente une charge plus grande. Pour les membres, un tarif de 60.- par séance serait prévu.

Madame Ludivine Besomi Chatagny, du groupe Corserey, explique que son groupe a comparé avec la Glâne et la Veveyse. Le groupe constate que le tarif est plutôt de 80.- par séance et fait observer que la nouvelle commune occasionne une charge de travail importante. Le groupe propose le tarif de 80.- pour tout le monde pour les séances du Conseil général, du bureau et des commissions, excepté 120.- pour les présidences.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres remarques.

Monsieur Ludovic Paratte, du groupe Noréaz, explique que le tarif horaire paraît compliqué. Il relève le travail important durant l'année courante, et comprend que d'une manière générale l'utilisation d'un tarif horaire soit souhaitée, mais invite les personnes à respecter la confiance qui leur est faite avec le système annoncé.

Madame Isabelle Staub Barbey prend la parole et demande si le Conseil général a prévu quelque chose pour les autres séances ou manifestations, avec un défraiement ou un tarif.

Madame Claudine Perroud répond que ces questions ont été traitées et que le principe consiste à ce que les tarifs proposés fonctionnent comme un forfait couvrant les différents aspects de l'activité des membres du Conseil général. Il n'y a pas non plus de défraiement prévu pour les déplacements.

Monsieur François Trotti prend la parole à titre personnel. Il relève que les indemnités de séances à 70.-, à première vue, lui ont paru un montant important, mais à y réfléchir, le sérieux du travail fourni justifie ces tarifs.

Madame la Présidente résume la proposition de Noréaz qui prévoit le tarif de 60.- par séance pour les membres du Conseil général et des commissions, ainsi que celle de Corserey qui prévoit le tarif de 80.-. Dans un deuxième temps, il s'agira de déterminer l'indemnité des présidences et des rapporteurs.

Madame la Présidente soumet au vote la proposition de Noréaz.

La proposition de Noréaz récolte 8 voix favorables.

Madame la Présidente soumet au vote la proposition de Corserey.

La proposition de Corserey récolte 18 voix favorables.

La proposition d'indemnité à 80.- par séance pour tous les types de séance est acceptée.

Madame la Présidente soumet au vote la proposition du Bureau qui prévoit une indemnité de 120.- pour les présidences des séances du Conseil général et de 100.- pour les séances du Bureau.

Cette proposition récolte 1 voix favorable.

Madame la Présidente soumet au vote la proposition du groupe Corserey qui prévoit une indemnité de 120.- pour les présidences de ces deux types de séances.

Cette proposition récolte 24 voix favorables.

La proposition de Corserey qui prévoit une indemnité de 120.- pour les présidences des séances du Conseil général et du bureau est acceptée.

Madame la Présidente résume la proposition du Bureau concernant l'indemnité aux président-e-s des commissions, ceux-ci pouvant aussi agir comme rapporteurs. La proposition prévoit un tarif de 100.- par séance. Madame la Présidente soumet au vote cette proposition.

La proposition qui prévoit pour les séances de commissions un tarif de 100.- par séance pour les président-e-s récolte 18 voix.

Madame la Présidente soumet au vote la proposition du groupe Noréaz qui prévoit un tarif de 60.- par séance pour les membres des commissions et de 35.-/h pour le travail du président ou du rapporteur dans les commissions.

La proposition récolte 8 voix favorables.

La proposition qui prévoit un tarif de 100.- par séance pour les présidences des commissions est acceptée.

Monsieur François Trotti demande la parole et fait observer que, si le rapporteur est président, il ne touche pas à double l'indemnité de président et une indemnité de rapporteur.

## 9 Informations du Conseil communal

Madame Claudine Perroud donne la parole à Madame la Syndique Isabelle Staub Barbey.

Madame Staub Barbey se réjouit de la motivation des membres du Conseil général et du travail à réaliser ensemble. Elle félicite les personnes nouvellement élues dans les commissions. Une attention particulière sera portée afin d'éviter d'éventuels doublons entre les commissions. Un cahier des charges sera établi pour chaque commission. Madame Isabelle Staub Barbey rappelle que Monsieur Pierre Bovet a été élu au Conseil communal et qu'une répartition des dicastères a été faite entre ce dernier et Madame Aleksandra Bjedov. Par ailleurs, les prochaines élections au Conseil général dans le cercle électoral de Prez-vers-Noréaz auront lieu le 3 mai 2020. Le délai du

dépôt des listes est le lundi 23 mars 2020 à midi. Madame la Syndique informe également de la démission de Madame Geneviève Studer, administratrice de la commune, pour le 31 mars 2020, et du mandat de Monsieur Tobie Fornerod qui intervient pour assurer la transition. Madame la Syndique passe la parole à Monsieur David Bonny.

Monsieur David Bonny donne des explications sur les questions informatiques de la commune en rappelant que Madame Geneviève Studer faisait le lien avec le groupe T2i et qu'une séance avec leurs représentants a eu lieu le 22 janvier 2020 pour faire un point de situation. Monsieur David Bonny précise que l'administratrice de la commune avait fait appel à d'autres prestataires que T2i pour le site internet ainsi que pour la gestion des séances, des ordres du jour et des PV, qui se font avec le logiciel WEDO. Concernant la séance du 22 janvier avec T2i, la commune s'est plainte de problèmes informatiques au secrétariat et au secteur des finances pour la facturation. Pour la virtualisation des anciens serveurs informatiques des villages, la commune se retrouverait liée à T2i pour un montant de CHF 4'000 par an. La commune avait déjà trouvé les tarifs de T2i de l'année passée plutôt chers. Actuellement, le groupe de travail de la commune continue d'évaluer et de contrôler ce dossier du point de vue des tarifs. On constate un dépassement du devis de 20% sur ce qui était prévu. Le groupe de travail continue à chercher une solution pour avoir l'accès aux anciens serveurs des communes. La première séance du groupe de travail a eu lieu le 22 février 2020. Monsieur Bonny relève que le groupe de travail informera le Conseil général de l'avancement de ce dossier.

Madame la Syndique prend la parole et informe de la volonté du Conseil communal de développer et structurer le service technique pour la nouvelle commune qui compte plus de 2'200 habitants. Le service des constructions, des eaux usées et claires, le service de l'eau potable, le domaine des routes, de la gestion des déchetteries et de l'entretien des bâtiments communaux font appel à des connaissances spécifiques et demandent un suivi professionnel. Par ailleurs, une série de règlements sont prêts à être soumis pour adoption par le Conseil général (règlement d'organisation du conseil communal, règlement sur les incompatibilités, règlement harmonisé sur les salles communales, règlement du personnel, règlement des émoluments).

## 10 Questions et propositions

Madame la Présidente donne la parole à l'assistance.

Madame Aleksandra Bjedov, Conseillère communale nouvellement responsable du dicastère des bâtiments, prend la parole et s'exprime au sujet de la commission des infrastructures et des transports scolaires.

Elle souhaite faire observer qu'en raison du changement récent de dicastères, elle n'a pas été intégrée à cette commission, alors que la question aurait pu se poser, les infrastructures incluant les bâtiments quelle que soit leur destination, scolaire ou autre. Madame Aleksandra Bjedov laisse cette question ouverte par esprit de coopération et se tient à disposition des personnes concernées.

Deuxièmement, Madame Aleksandra Bjedov relève qu'à son sens le nombre de membres de la commission est passé de 5 à 7 ce qui engendrera des coûts discutables du point de vue de l'intérêt du citoyen en regard du résultat concret du travail de cette commission au final. On peut

s'en rendre compte en constatant le travail bien plus conséquent à réaliser par la commission d'aménagement, qui devra s'occuper notamment de 3 plans d'aménagement local (PAL), avec un total de 9 membres.

Madame Aleksandra Bjedov conclut en observant qu'il serait utile de réduire le nombre de membres de cette commission, l'important étant, selon les encouragements donnés par Madame la Présidente en introduction de la précédente séance, citant Henry Ford, de travailler ensemble le plus efficacement possible. Au surplus, la représentativité n'est pas modifiée en réduisant le nombre de membres des commissions.

Monsieur Mario Ramalho prend la parole à titre personnel. Il fait observer que les invitations reçues par T2i pour les adresses e-mails étaient accompagnées d'un mode d'emploi peu professionnel. Monsieur Ramalho demande si le Conseil communal envisage de changer de prestataire, et s'il envisage la création d'une commission informatique.

Monsieur David Bonny répond en prenant note de la remarque concernant ce mode d'emploi. Concernant l'idée d'une commission, Monsieur David Bonny considère qu'il est préférable dans un premier temps de voir les résultats du travail du Conseil communal. En fonction de la situation, la création d'une commission reste toujours possible et fait partie des prérogatives du Conseil général. Concernant les tarifs, par exemple l'échange d'un e-mail concernant une question en cours est facturé un quart d'heure à CHF 185.- de l'heure. Pour d'autres types d'interventions, des forfaits s'appliquent. Le groupe de travail actuel reprend ces questions dont la gestion avait été laissée aux anciens syndics dans le comité de pilotage de la fusion. Cette fusion a peut-être été faite trop rapidement car il fallait avancer selon les délais fixés, de sorte que certaines analyses et l'évaluation d'autres offres de prestataires n'ont pas pu être finalisées. De plus, un problème a été constaté avec le nom de domaine (prez.ch), acheté par la Commune à des personnes privées en Suisse alémanique pour la somme de CHF 1 000.-. Lors de cette opération, la Commune s'est engagée contractuellement à prendre en charge les coûts de gestion de leurs adresses e-mails à eux (@prez.ch) intégrées et gérées par T2i, une situation que la Commune considère comme insatisfaisante. Le groupe de travail continue sa phase de documentation du dossier et communiquera dès que possible.

Monsieur Ludovic Paratte demande la parole à titre personnel. Il fait observer que le Conseil général comporte des spécialistes en informatique qui ont les compétences pour ce type de dossier et propose qu'ils viennent en aide au groupe de travail du Conseil communal.

Monsieur David Bonny répond que ce procédé a donné lieu à des difficultés dans ce dossier en particulier l'année précédente, les anciens syndics ayant fait appel à un tiers spécialiste en informatique du village de Noréaz pour l'évaluation des différentes offres ; celui-ci a recommandé le prestataire T2i. L'idée de solliciter les spécialistes du Conseil général est à garder pour un éclairage du dossier dans un deuxième temps, certainement utile.

Madame Delphine Mettraux demande la parole à titre personnel. Elle demande si l'on est obligé d'avoir une adresse @prez.ch. En effet, les activités du Conseil général sont principalement publiques.

Madame la Syndique répond que cette décision a été reprise dans le cahier des charges de T2i qui fait foi.

Monsieur Pierre Bovet, Conseiller communal, prend la parole et complète en expliquant que les adresses e-mails étaient gratuites jusqu'à la fusion. Actuellement dans le système T2i, ces adresses sont chères, avec un serveur Exchange et des problèmes liés au nouveau nom de domaine. Cette situation sera clarifiée.

Monsieur Claude Friderici demande la parole. Il explique que lors d'activités passées dans une autre commune, la décision avait été prise d'écarter l'offre de T2i. Par ailleurs, le droit des marques en conjonction au principe des armoiries des communes devrait permettre de récupérer le nom de domaine.

Une discussion s'ensuit dont le but est de clarifier le fait que la commune est maintenant propriétaire du nom de domaine mais reste liée par la convention passée avec les tiers qui possédaient ce nom de domaine, pour leur fournir leurs adresses e-mail et prendre en charge les coûts. Une option serait de contester cette convention et d'y mettre fin. Madame la Syndique mentionne une alternative qui serait de modifier légèrement le nom de domaine.

Monsieur Pierre-Alain Egger prend la parole à titre personnel et relève qu'en ce qui concerne les procès-verbaux validés des dernières assemblées des anciennes communes, des questions se sont posées. Notamment, des différences ont été relevées entre ce qui figure dans les procès-verbaux et ce qui a été constaté sur le terrain. Monsieur Pierre-Alain Egger précise qu'il s'agit des ressources allouées à l'entretien des routes et souhaite que la nouvelle commune puisse dorénavant entreprendre ces démarches d'entretien de la meilleure manière possible.

Monsieur David Bonny, responsable du dicastère des routes, répond avoir rencontré les responsables, et déterminé les priorités. Par exemple à Corserey, la priorité sera donnée au quartier de la Comba. D'autres améliorations seront réalisées. À Prez-vers-Noréaz, les routes sont globalement en bon état. Sur la route principale, il faut réaliser des aménagements pour les trottoirs. À Noréaz, plusieurs routes ne sont pas en très bon état. Beaucoup d'entre elles ne concernent toutefois que peu d'habitants. La proposition est d'améliorer ces routes à Noréaz. En tant que commune, il faut aussi penser au réseau dans l'ensemble. Concernant les montants que cela représente, il n'y a pas de détail pour le moment.

Monsieur Pierre-Alain Egger demande s'il y a d'autres montants à part les routes dont la correspondance n'est pas réaliste entre les anciens procès-verbaux et le rapport sur la fusion en vue de la votation qui a eu lieu, et précise que les estimations des experts ne semblent pas avoir été effectuées avec réalisme.

Monsieur David Bonny répond que ces tâches ont été faites rapidement et qu'il faut s'en satisfaire pour le moment. Les nouvelles autorités ont pris en mains les dossiers en janvier 2020 et, mis à part les problèmes déjà mentionnés, même si dans l'administration une surprise a été constatée avec une collaboratrice qui figurait dans le nouvel organigramme alors qu'elle était absente et ce déjà depuis le mois de décembre 2019, le Conseil communal n'a pas constaté d'autres mauvaises surprises en l'état et réassure de sa volonté de transparence envers le Conseil général et la population.

Monsieur Pierre-Alain Egger remercie le Conseil communal pour ces explications.

Madame Alexandra Cotting prend la parole à titre personnel et demande par quelles mesures il serait possible de montrer que la population de la commune est un seul groupe, qu'il est possible de construire ensemble. La logique des villages ne semble pas favoriser l'unité de la nouvelle commune.

Monsieur Ludovic Paratte prend la parole et dit soutenir cette demande.

Madame la Syndique relève que les expertises qui avaient été faites en vue de la fusion sont similaires aux démarches de fusions d'autres communes dont des exemples avaient été présentés, et qu'il est possible que les critères d'évaluation soient moins précis ou différents de ceux utilisés par une commune en particulier.

Monsieur Guy-Lou Vuarnoz demande la parole à titre personnel. Il préconise d'éviter de dépenser de l'énergie à chercher les causes d'écart ou les personnes responsables.

Monsieur Pierre Bovet, Conseiller communal, relève que le comité de pilotage de la fusion avait assuré que le délai prévu d'une année était suffisant pour réaliser la fusion dans les meilleures conditions. Il relève que concrètement ce n'est pas le cas, mais qu'il faut continuer.

Monsieur André Robatel demande la parole à titre personnel. Il demande s'il ne vaudrait pas mieux pour la commune faire un état des lieux tout d'abord, et ensuite décider des priorités d'investissement.

Madame la Syndique répond que c'est la démarche qui a été effectivement suivie.

Monsieur David Bonny confirme que ces analyses ont été faites et que les actions sont actuellement initiées dans le bon ordre et selon les priorités. Il prend l'exemple des déchetteries en montrant que des pratiques différentes avaient lieu entre les différents sites selon le type de déchets admis ou le prestataire choisi pour certaines récupérations. Une harmonisation de ces pratiques est en cours de manière coordonnée.

Madame Delphine Mettraux prend la parole à titre personnel et demande si la fibre optique pourra être disponible à Noréaz, le réseau étant plutôt mauvais et les informations de Swisscom étant difficiles à obtenir.

Madame la Syndique répond que le principe est de réunir au moins 200 personnes pour enclencher la démarche. Celle-ci n'a pas été faite à ce jour. Le Conseil communal prendra des renseignements.

Monsieur Pierre-Alain Egger prend la parole et confirme ces règles de fonctionnement de la FTTH pour enclencher l'installation de la fibre optique.

Monsieur Ludovic Paratte prend la parole et explique qu'une commission de la culture permettrait de réunir cette nouvelle commune. Il demande si une telle commission est envisagée.

Madame Isabelle Bersier répond. Le Conseil communal avait proposé une commission de la culture mais le Bureau du Conseil général n'a pas donné suite dans l'immédiat en raison des autres priorités. Madame Isabelle Bersier confirme soutenir l'idée de cette commission dans le but de favoriser le rassemblement de la population.

Monsieur Ludovic Paratte prend la parole et relève qu'il serait souhaitable par exemple de réunir les 3 villages pour le 1<sup>er</sup> août avec les enfants.

Madame Isabelle Bersier répond qu'il faut discuter de ces idées et travailler, en prévoyant aussi ce qu'il est possible de faire avec les personnes âgées ou les sociétés locales. Il faut un peu de temps encore, cette année doit être consacrée à ces premières démarches.

Madame la Présidente précise que le Bureau n'a effectivement pas exclu une commission de la culture, mais qu'il était difficile de tout initier dès le départ. Une telle commission pourrait se concrétiser lors de la prochaine législature.

Monsieur André Robatel prend la parole et demande des nouvelles concernant les démarches pour s'opposer à la fermeture de l'office de poste de Prez-vers-Noréaz.

Monsieur David Bonny répond et confirme que la direction de la poste voulait fermer l'office de Prez-vers-Noréaz alors que celui-ci fonctionne bien. De nombreuses personnes viennent maintenant à Prez-vers-Noréaz, en provenance d'un cercle plus large. Ceci est vrai tant pour le nombre de paiements que pour les paquets. L'office de poste de Montagny a été fermé, de sorte que ces personnes viennent à Prez-vers-Noréaz. De plus, la Commune a refusé d'agir comme point de vente pour la poste. La commune a mandaté un avocat qui a fait recours contre l'annonce de fermeture. Il n'y a pas de nouvelle depuis. La fermeture de la poste serait très dommage pour toute la commune. La poste a des équipes qui tournent, ce n'est donc pas non plus un problème de départ à la retraite du buraliste.

Madame la Syndique confirme cette situation.

Monsieur André Robatel prend la parole à titre personnel concernant l'eau et demande si produits toxiques (par exemple le chlorothalonil) ont été détectés dans l'eau de la commune et si la commune dispose de moyens ou d'informations sur ce sujet y compris pour faire des analyses. Monsieur André Robatel ajoute que de ce point de vue, il est nécessaire d'analyser et de mesurer avant d'investir dans des captages.

Monsieur Pierre Bovet, Conseiller communal, répond et informe que la question n'est pas une priorité urgente pour l'AESO (association intercommunale pour l'alimentation en eau), mais que ces analyses seront toutefois faites. Les responsables des différents secteurs dans la commune ont été rencontrés.

Monsieur Nicolas Mathys prend la parole et explique avoir eu connaissance d'informations selon lesquelles l'organe cantonal est chargé de faire prochainement les analyses pour ces nouveaux polluants.

Madame Aleksandra Bjedov répond qu'une campagne est en cours et que la commune a bien été informée.

Monsieur René Berset prend la parole à titre personnel et demande si les horaires d'ouverture actuels du bureau communal sont suffisants pour une commune de plus de 2000 habitants.

Madame la Syndique répond que les mesures effectuées et les discussions en interne ont montré que ces horaires permettent de répondre aux besoins de la population.

Monsieur René Berset demande s'il a bien compris que les secrétaires présentes dans le bureau travaillent mais ne peuvent répondre au téléphone durant l'ensemble des heures de présence.

Madame la Syndique confirme que c'est le cas pour des raisons d'organisation et que les éventuelles demandes de la population concernant les horaires seront prises en considération.

## 11 Divers

Madame la Présidente constate qu'il n'y a pas de remarque concernant les divers et remercie les personnes présentes de leur engagement et de leur participation à cette séance.

Il est 22h15 lorsque la séance est close.

Au nom du Conseil général

Le Secrétaire



Tobie Fornerod

La Présidente



Claudine Perroud